

## 1. Instaurer une coordination des acteurs en logement

### 1. Contexte et description

Dans le cadre de l'ancrage communal, les opérateurs « logement » doivent se rencontrer au minimum une fois par an à l'initiative du Bourgmestre. Ces réunions sont le plus souvent consacrées à dresser un état d'avancement des projets d'ancrage en cours et à la préparation du plan d'ancrage suivant (aux étapes charnières entre deux plans).

A côté de ces réunions d'ancrage obligatoires, certains acteurs en logement ont éprouvé le besoin de se rencontrer plus régulièrement et de se coordonner. Sont nés sous diverses appellations (plateforme logement, réseau logement...) des groupes de travail associant un partenariat plus ou moins large dans le cadre desquels la problématique du logement à l'échelle d'un territoire – communal ou transcommunal – est débattue et réfléchie.

### 2. Publics cibles

Les opérateurs publics et privés concernés par la thématique logement à l'échelle d'un territoire.

### 3. Parties prenantes

- Commune(s) (échevin du logement, agent en charge du service communal du logement, conseiller logement, PCS, Plan HP).
- CPAS.
- Opérateurs « logement » (SLSP, AIS, FLW, APL, SWCS).
- Fondation rurale de Wallonie.
- GAL<sup>15</sup>.
- Habitations protégées, Awiph.
- Collectif logement citoyen.
- Promoteurs privés (en vue de développer des partenariats publics/privés).

15 Groupe d'achat local.



*Si le droit à un logement décent est un droit fondamental, créer des logements sans tenir compte du contexte global (social, socio-économique...) et transcommunal ne peut être une bonne réponse.*

Maryse Herman,  
Directrice-gérante de la SLSP Ourthe Amblève  
Logement

### 4. Mise en œuvre

- Un acteur parmi ceux mentionnés ci-dessus prend l'initiative de constituer un groupe de travail : après avoir pris quelques contacts informels préalables pour vérifier si la proposition est bien accueillie, il arrête une liste provisoire de partenaires à convier (liste qui pourra être complétée ultérieurement).
- Une première réunion est organisée au cours de laquelle diverses décisions devront être prises :
  - Qui pilote l'action ?
  - Où organise-t-on les réunions ?
  - Qui assure les convocations et le secrétariat des réunions ?
  - A quelle fréquence se réunit-on ?
  - Quelle est la finalité de la plate-forme ?
  - Sur quelles thématiques prioritaires va-t-on réfléchir ?

### 5. Conditions de réussite

- Pouvoir compter sur un nombre suffisant de partenaires motivés et prêts à réfléchir ensemble.
- Prévoir des réunions régulières et se fixer des objectifs à rencontrer : à défaut la plateforme risque de rapidement s'essouffler faute de contenu.
- Définir un partage des tâches à assumer de manière à éviter qu'un ou deux services ne portent la plate-forme, les autres se cantonnant dans un rôle de consommateurs.
- Pouvoir compter sur des personnes ressources extérieures lorsqu'il s'agit d'apporter un éclairage plus spécialisé sur un point en discussion.



## 6. Pratiques exemplatives

Répondant favorablement à une suggestion de la SLSP locale, la Commune de Sprimont a initié dans le cadre du PCS, une plate-forme logement transcommunale associant quatre communes : **Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux et Sprimont**, par ailleurs également concernées par la problématique HP. Opérationnelle depuis septembre 2014, elle s'est tenue à deux reprises et se réunira de manière plus régulière lorsqu'un travail préalable d'analyse (en cours) sera terminé. Sa finalité est de réfléchir de manière très large à la problématique du logement qu'il soit public ou privé, inscrit ou non dans le cadre de l'ancrage, afin de réaliser non seulement une analyse de la situation actuelle, mais également du potentiel communal et/ou transcommunal pour demain. S'inscrivant dans le cadre des PCS, la réflexion dépassera l'enjeu lié au logement et portera sur l'habitat de manière générale : problématique du vieillissement de la population, conditions de vie, mobilité, santé, économies d'énergie... Il s'agit aussi de réaliser un catalogue de bonnes pratiques et de projets innovants en matière d'habitat qui pourraient inspirer les décideurs politiques pour de futurs projets à mener.

Dans le cadre du PCS d'**Ath**, une plate-forme logement de débat et de discussion a été mise en place qui, outre les acteurs du logement habituels, associe les citoyens représentés par le Collectif Logement Ath Citoyen (CLAC). Les réunions bimestrielles ont débuté le 5 juin 2014. Sa finalité est de favoriser l'échange et la connaissance des divers partenaires associés aux réunions, d'améliorer la connaissance des actions logement mises en œuvre, de permettre aux associations de développer des actions en faveur de personnes précarisées, de remettre des avis sur les projets communaux, de relayer des besoins, des remarques citoyennes vers les décideurs politiques.

Un projet de vaste réseau logement porté par le **CLPS de Huy-Waremme** est en cours de développement. Il regroupe les divers PCS de l'arrondissement et leurs partenaires logement, de même que la conférence des élus de Meuse-Condroz-Hesbaye. Ce réseau devrait par la suite fonctionner en sous-commissions thématiques.

